

S02

AFFICHE : COORDONNEES DES SECOURS

L'employeur est tenu d'afficher dans les locaux normalement accessibles aux agents, les coordonnées des personnes intervenant en cas d'incident, d'accident, ou d'incendie.

Cette affiche vient compléter les consignes de sécurité incendie (voir fiches [P48](#) et [S16](#)). Vous pourrez utiliser le [modèle d'affiche](#) au verso

CONTENU

Cette affiche devra contenir les noms, les numéros d'appel et les adresses :

- Des services de secours d'urgences ;
- Du médecin de prévention ;
- Du ou des secouristes internes à la collectivité ;
- Du ou des assistants de prévention, et le cas échéant du conseiller de prévention.

L'emplacement de la trousse de secours la plus proche sera précisé. Des consignes à suivre en cas d'incident ou d'accident et sur le message d'alerte peuvent aussi venir compléter cette fiche.

Les informations doivent être facilement compréhensibles, concises et précises. Elles seront systématiquement tenues à jour, notamment en cas de changement de personnes.

Si pour passer un appel téléphonique à l'extérieur, il est nécessaire de composer un préfixe, vous le préciserez ; par exemple « SAMU : 015 ».

 <h1>17</h1> <h2>POLICE SECOURS</h2> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>	<h1>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</h1>  <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	 <h1>18</h1> <h2>SAPEURS-POMPIERS</h2> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>
 <h1>15</h1> <h2>SAMU</h2> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	 <h1>114</h1> <h2>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</h2> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>	 <h1>112</h1> <h2>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</h2> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>

EMPLACEMENT

Cette affiche doit être apparente et facilement accessible. Cette affiche peut être apposée à proximité de la trousse de secours ou des consignes de sécurité incendie.

Ces informations devront être rappelées régulièrement.

COORDONNÉES DES SECOURS

SECOURS

 <h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">15</h1> <h2 style="font-size: 36px; margin: 0;">SAMU</h2> <p style="font-size: 10px; margin: 0;">LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	 <h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">18</h1> <h2 style="font-size: 36px; margin: 0;">SAPEURS-POMPIERS</h2> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	 <h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">112</h1> <h2 style="font-size: 36px; margin: 0;">NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</h2> <p style="font-size: 8px; margin: 0;">Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>
--	---	--

En cas d'accident, gardez votre calme et téléphonez aux secours. Indiquez la nature du problème, précisez le lieu exact de l'événement, le nombre et l'état apparent des victimes.
NE JAMAIS RACCROCHER AVANT LES SECOURS



Une trousse de secours est disponible à :



Centre anti-poison : 03 88 37 37 37
 Urgence sécurité gaz : 0 800 47 33 33

SECOURISTE



Nom :
 Service :
 Téléphone :
 Téléphone portable :
 Courriel :

MÉDECINE DE PRÉVENTION



Téléphone : 03.81.99.36.33
 Courriel : secretariatmedecine@cdg25.org
 Adresse : 50 avenue WILSON, 25200 MONTBÉLIARD

ASSISTANT DE PRÉVENTION

Nom :
 Service :
 Téléphone :
 Téléphone portable :
 Courriel :